



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 34829

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur les commissions et instances consultatives ou délibératives françaises. Le Premier ministre a annoncé, dans le cadre du programme de modernisation de l'action publique, la suppression de 100 commissions administratives. Elle lui demande de bien vouloir préciser la mission, le budget alloué, et le nombre de personnels du Conseil stratégique de l'agriculture et de l'agro-industrie durables.

Texte de la réponse

Le Conseil stratégique de l'agriculture et de l'agro-industrie durables (CSAAD) a été créé par décret du 26 mai 2008, il avait pour mission d'éclairer les décisions du ministre chargé de l'agriculture sur les politiques de son ressort. Il devait contribuer à la veille stratégique du ministère, notamment sur les impacts des transformations de la société sur l'agriculture, sur l'évolution des économies et des politiques agricoles en Europe ainsi que sur les modifications du contexte mondial. Le CSAAD s'est réuni à quatre reprises en 2008, à trois reprises en 2009 et une seule fois en 2010. Outre ces séances de travail, a été organisée en janvier 2009 une rencontre publique du CSAAD, consacrée à la crise alimentaire internationale. Pour fonctionner, le CSAAD n'avait pas de moyens humains ou financiers propres. Son président et ses 25 membres n'étaient pas rémunérés ou défrayés. Le CSAAD n'avait pas de frais de fonctionnement spécifiques, l'essentiel de son activité consistant en exposés et discussions de la part de ses membres, choisis pour leur parfaite connaissance des dossiers. Le secrétariat général du CSAAD était assuré par le centre d'études et de prospective, composante du service de la statistique et de la prospective, lui-même partie prenante du secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. En 2013, le Premier ministre a annoncé la suppression du CSAAD dans le cadre du programme de modernisation de l'action publique.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34829

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juillet 2013](#), page 8101

Réponse publiée au JO le : [20 août 2013](#), page 8869